

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

Compte rendu de la première séance ordinaire 2015 du comité de circulation de la Ville de Bromont, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Bromont.

Présences : Marc Béland, Service d'urbanisme de la Ville de Bromont
 Réal Brunelle, Conseiller municipal
 Stéphanie Caron, Comité consultatif famille
 Marie-Ève Lagacé, Conseillère municipale
 Dominique Lavin, Représentant Gens d'affaires de Bromont
 Marcel L'Homme, Service des travaux publics de la Ville de Bromont
 Vincent Lottinville, Citoyen bromontois
 Denis Rivest, Surveillance de quartier
 Marc Tremblay, Service de police de la Ville de Bromont

Secrétaire : Isabelle Michaud, Service de police de la Ville de Bromont

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum, sous la présidence de M. Denis Rivest.

1. Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 7h30.

M. Rivest souhaite la bienvenue à M. Réal Brunelle.
M. Brunelle se présente.

2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 22 janvier 2015

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte rendu du 13 novembre 2014

Adopté à l'unanimité.

4. Nouvelle procédure – suivi de rencontre

a. *Délais* : M. Tremblay discute des délais de transmission des comptes rendu

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

La secrétaire qui agit à titre de secrétaire du comité de circulation rédigera le procès-verbal à partir de ses notes prises lors de la rencontre.

Au maximum, 7 jours après la rencontre, soit le jeudi suivant, le compte rendu devra être transmis aux membres du comité.

Ces derniers auront jusqu'au lundi suivant (3 jours) pour en prendre connaissance et faire parvenir les modifications à la secrétaire.

Celle-ci acheminera le procès-verbal à la greffière HV ainsi qu'aux membres du comité, au plus tard le 2e jeudi suivant la rencontre (maximum 11 jours plus tard).

- b. *Échéancier* : avant de clore un dossier on devra s'assurer que les vérifications ou les tâches à accomplir ont été effectués. C'est le responsable qui devra confirmer le tout. De plus, une copie de l'échéancier sera aussi jointe avec l'envoi aux membres du comité.

Le comité adopte à l'unanimité cette façon de faire.

5. Suivi des comptes rendus antérieurs

- c. Traverse de piétons - Boul. de Bromont / Hôtel-de-Ville (EC-52)

M. Tremblay se questionne à propos du panneau de signalisation « priorité aux piétons » qui fut ajouté dernièrement, étant donné la décision qui avait été prise de ne pas aller de l'avant pour cette signalisation. Cette nouvelle signalisation est rapportée comme étant dangereuse pour les automobilistes.

M. L'homme confirme que le service de travaux public a réalisé les travaux mais ne sait pas d'où provient la demande.

Pour que les policiers puissent faire respecter la priorité aux piétons, l'ajout de panneaux doit faire partie d'une résolution au conseil. – Ce qui n'a pas été fait dans le cas présent.

Également, on ne peut retrouver une priorité aux piétons et un feu de circulation au même endroit. Conflit lorsque les feux de circulation seront mis en place (installation prévu vers le 26 fev.).

Solution : le panneau sera retiré rapidement et sera remplacé par un signal avancé de traverse piétonnière.

- d. Route 241 : limite de vitesse à 50 km/h à partir de Lotbinière : danger pour cyclistes qui circulent. – M. L'Homme (EC-83)

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

M. L'homme a reçu une réponse du MTQ qui nous informe que la limite est conforme aux normes. Le MTQ suggère d'installer des panneaux de signalisation.

M. L'homme fera un suivi avec eux afin de s'assurer la réalisation des travaux.

Il est aussi mentionné qu'un suivi pourra être fait à la suite du développement de l'intersection Boul. Bromont et Shefford.

e. Mon école, à pied, à vélo — M. L'Homme (EC-110)

Projet 2015 : L'éclairage du sentier derrière l'école Adamsville.

M. L'homme confirme que le dossier a été présenté et accepté par le conseil. Nous attendons la réalisation des Travaux avant de clore le dossier.

f. Sécurité rue François-1er. — M. L'Homme (EC-97)

M. L'homme prendra contact avec la plaignante.

g. Transformation à deux sens de la sortie à sens unique au Bureau d'accueil touristique – Suivi effectué par M. Marc Tremblay (EC-104)

Les travaux de conception du plan sont en cours. Le tout sera présenté par la suite au MTQ par M. L'homme. Nous allons suivre l'évolution du dossier, jusqu'à ce que les travaux soient réalisés.

h. Stationnement rue Champlain (entre Lévis et des Pentes) – Marc Tremblay (EC-109)

La nouvelle signalisation est installée – le dossier est donc CLOS

i. Stationnement interdit plage Paradis – Marcel L'Homme (EC-108)

La nouvelle signalisation est installée – le dossier est donc CLOS.

j. Réfection Boul. Bromont (étude) – Marc Tremblay (EC-67)

En attente de l'évolution du MTQ jusqu'à la réalisation des travaux.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

k. Traverse de piétons et/ou trottoir rue Brousseau (EC-66)

Le dossier est entre les mains du conseil. Le comité n'a plus d'action à poser – Dossier CLOS.

6. Varia

a. Modification du règlement du comité de circulation

M. Tremblay fait la lecture du règlement 972-2010 : #5 concernant la composition des membres du comité de circulation, et suggère la modification suivante : enlever les titres des conseillers (responsable de la sécurité publique et responsable des travaux publics)

Une recommandation sera faite et présentée au conseil.

ATTENDU QUE Mme Lagacé n'est plus conseillère à la sécurité publique

ATTENDU QUE Mme Lagacé a été désignée par la mairesse comme conseillère sur le comité de circulation

ATTENDU QUE Mme Lagacé souhaite continuer à s'impliquer auprès du comité de circulation

Il est recommandé par les membres du comité de procéder à la modification du règlement afin que 2 conseillers nommés soit attirés au comité de circulation sans toutefois mentionner leurs titres

Les membres du comité souhaitent pouvoir renouveler le mandat des membres pour une période de 24 mois, en alternance pour garder une certaine continuité.

Ajout de la présence d'un représentant de l'urbanisme

ATTENDU QU'il a été convenu avec les membres du comité que plusieurs réponses, explications ou solutions peuvent provenir de la part d'un représentant du service d'urbanisme de la ville de Bromont;

ATTENDU QU'UN représentant de l'urbanisme participe déjà aux rencontres, et ce depuis le début de l'année 2014;

Il est recommandé par les membres du comité de modifier la réglementation pour y ajouter la présence du représentant de l'urbanisme. Cet ajout portera donc les membres à un total de neuf (9).

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

Après modification, le nouvel article se lira comme suit :

5. COMPOSITION

Le comité de circulation est formé de neuf membres, soit :

- 1° - Un représentant du service de police;
 - Un représentant du service des travaux publics
 - Un représentant du service de l'urbanisme
 - Deux conseillers municipaux nommés par la mairesse ou le maire

2° (...)

- b. Mme Lagacé attire l'attention sur la durée du mandat, également mentionné dans les règlements du comité de circulation. La durée d'un mandat est de 24 mois. Afin de se conformer M. Lotinville et Mme Caron devront renouveler leur mandat puisqu'ils sont échus. Une recommandation sera écrite et présentée au conseil.

ATTENDU QUE Mme Caron est représentante du comité consultatif de la famille.

ATTENDU QUE Mme Caron siège sur le comité depuis le 17 mai 2012

ATTENDU QUE Mme Caron désire continuer son implication au sein du comité.

Il est recommandé par les membres du comité de procéder au renouvellement du mandat de Mme Caron, pour une période de 24 mois, rétroactif au 17 mai 2014 tel que spécifié dans le règlement du comité de circulation.

ATTENDU QUE M. Lottinville siège en tant que citoyen bromontois.

ATTENDU QUE M. Lottinville siège sur le comité depuis le 3 décembre 2012

ATTENDU QUE M. Lottinville désire continuer son implication au sein du comité.

Il est recommandé par les membres sur comité de procéder au renouvellement du mandat de M. Lottinville, pour une période de 24 mois, rétroactif au 3 décembre 2014 tel que spécifié dans les règlements du comité de circulation.

Il a également été discuté que si, par exemple, un autre représentant du comité consultatif de la famille voulait s'impliquer, est-ce qu'on pouvait lui permettre de le faire en ajoutant dans le règlement qu'un membre peut renouveler son mandat qu'une seule fois? Aucune décision n'a été prise en ce sens.

COMPTE RENDU

Comité de circulation – 22 janvier 2015

- c. M. Lavin se questionne s'il n'y a pas lieu de modifier la réglementation de la zone scolaire à 30 km/h. Le point sera ajouté au prochain ordre du jour. Les membres du comité souhaitant se documenter afin de prendre une décision éclairée à cet effet.

Est-ce qu'il serait pertinent de restreindre la limite de vitesse de 30 km/h, seulement lors de la période scolaires, soit durant la journée entre 7h et 17h et durant l'année scolaire soit de septembre à juin ?



M. Tremblay vérifiera avec les autres corps policiers pour avoir le pouls de ce qui se fait dans les autres municipalités.

M. L'homme vérifiera auprès du MTQ afin de s'assurer de ce qui peut être fait au niveau de la circulation.

- d. M. Rivest se questionne de la circulation dans le secteur du Rona/Metro. Est-ce que le chemin qui se prend à partir de John-Savage qui passe devant le stationnement du Rona et qui longe l'arrière du bâtiment qui loge le Valentine entre autre est considéré comme une rue appartenant à la Ville? Les membres lui indiquent que non et qu'il s'agit d'un terrain privé. Donc toutes problématiques reliées à cet endroit devront être adressées au propriétaire.

7. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 7 mai 2015 à 7h30

8. Levée de la rencontre

La rencontre s'est terminée à 8 h 30